

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
PORT-ALBERNI, C.-B.

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

R. Lacoursiere Ltd.
COMPTABLES AGRÉÉS

Téléphone: 250-723-7301
Fax: 250-723-5599
4594 rue Merrifield
Port-Alberni, C.-B. V9Y 6R4
r.lacoursiere@gmail.com

R. L. Lacoursiere, B. Comm., C.A.

Rapport des vérificateurs

Au président du conseil et aux administrateurs de
l'Administration portuaire de Port-Alberni
Port-Alberni, C.-B.

Nous avons vérifié le bilan de l'Administration portuaire de Port-Alberni au 31 décembre 2010 ainsi que les états de résultats et de l'évolution des actifs nets et de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions une vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend un examen, par sondage, des éléments probants qui appuient les montants et autres éléments déclarés dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, de même qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de son flux de trésorerie au cours de l'exercice terminé à cette date en accord avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels ont été appliqués de façon consistante avec ceux appliqués au cours de l'année précédente.

Comptables agréés

Port-Alberni, C.-B.
Le 11 mars 2010

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « A »

BILAN

Au 31 décembre 2010

	2010	2009
ACTIF		
<u>Actif à court terme</u>		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	7 068 885 \$	8 098 377 \$
Comptes débiteurs	444 617	493 374
Les stocks (note 3)	11 550	12 143
Dépenses payées d'avance	<u>88 510</u>	<u>61 035</u>
	7 613 562	8 664 929
<u>Immobilisations</u>		
Prix coûtant (note 3 et note 10)	27 109 541	24 908 766
(Moins) amortissements cumulés	<u>20 726 148</u>	<u>20 095 484</u>
	<u>6 383 393</u>	<u>4 813 282</u>
	<u>13 996 955 \$</u>	<u>13 478 211 \$</u>
 PASSIF ET ACTIF NET		
<u>Passif à court terme</u>		
Comptes créditeurs, opérations	776 171 \$	388 936 \$
Revenus de locations reçus d'avance (note 3)	<u>20 840</u>	<u>101 441</u>
	<u>797 011</u>	<u>490 377</u>
 <u>Réserve pour autoassurance (note 5)</u>	 <u>110 000</u>	 <u>110 000</u>
 ACTIFS NETS (état de compte « B »)	 <u>13 089 944</u>	 <u>12 877 834</u>
	<u>13 996 955 \$</u>	<u>13 478 211 \$</u>

Approuvé au nom de l'Administration portuaire

Président du conseil

Trésorier

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « B »

Évolution des actifs nets

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
SURPLUS D'APPORT		
Solde, début d'exercice	3 726 305 \$	3 726 305 \$
Contributions	<u>421 354</u>	<u>-</u>
Solde, fin d'exercice	4 147 659	3 726 305
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde, début d'exercice	1 451 529	1 885 203
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	(209 244)	66 326
Affectation aux réserves	<u>1 280 000</u>	<u>(500 000)</u>
Solde, fin d'exercice	<u>2 522 285</u>	<u>1 451 529</u>
RÉSERVE POUR ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENTS DU PORT		
Solde, début d'exercice	7 700 000	7 200 000
Affectations, bénéfices non répartis	<u>(1 280 000)</u>	<u>500 000</u>
Solde, fin d'exercice (note 6)	<u>6 420 000</u>	<u>7 700 000</u>
Total, état de compte « A »	<u>13 089 944 \$</u>	<u>12 877 834 \$</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
État de compte « C »

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
REVENUS		
Fonctionnement	4 097 816 \$	4 016 999 \$
Revenus de placements	<u>264 262</u>	<u>249 006</u>
	4 362 078	4 266 005
Imputation au revenu brut	<u>87 241</u>	<u>85 283</u>
	<u>4 274 837</u>	<u>4 180 722</u>
DÉPENSES		
Amortissements	650 799	600 460
Fournitures, services et entretien	2 541 066	2 192 970
Salaires et avantages sociaux	<u>1 292 284</u>	<u>1 313 439</u>
	<u>4 484 149</u>	<u>4 106 869</u>
Déficit de fonctionnement	(209 312)	73 853
Profit généré par l'aliénation d'actifs	175	2 598
Gains non réalisés sur devises étrangères	<u>(107)</u>	<u>(10 126)</u>
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	<u>(209 244) \$</u>	<u>66 325 \$</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « D »

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	(209 244) \$	66 325 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissements	650 799	600 460
Profits provenant de l'aliénation de biens immobilisés	<u>(175)</u>	<u>(2 598)</u>
	441 380	664 187
Changements dans les comptes temporaires hors-caisse	<u>328 508</u>	<u>(150 604)</u>
	<u>769 888</u>	<u>513 583</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
- Contributions - Ville de Port Alberni	66 354	-
- Pêches et Océans/Ports pour petits bateaux	<u>355 000</u>	<u>-</u>
	<u>421 354</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de biens immobiliers et équipement	(2 220 908)	(139 036)
Produit de la vente de matériel	<u>175</u>	<u>8 203</u>
	<u>(2 220 733)</u>	<u>(130 833)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(1 029 491)	382 750
ENCAISSE ET VALEURS ASSIMILABLES, DÉBUT D'EXERCICE	<u>8 098 376</u>	<u>7 715 626</u>
ENCAISSE ET VALEURS ASSIMILABLES, FIN D'EXERCICE	<u>7 068 885 \$</u>	<u>8 098 376 \$</u>

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

NOTE 1 Opérations commerciales

L'Administration portuaire de Port-Alberni génère des revenus de diverses opérations, y compris un port de transport maritime hauturier, la gestion de ports de plaisance et des concessions immobilières.

NOTE 2 Lettres patentes – Loi maritime du Canada

Le 1 juillet 1999, l'Administration portuaire de Port-Alberni recevait ses lettres patentes en vertu de la Loi maritime du Canada. Cette mesure l'autorisait à exploiter un établissement portuaire selon les règlements prévus dans la Loi maritime du Canada.

Tel que spécifié dans les lettres patentes, pour que ces dernières demeurent en vigueur

l'Administration portuaire doit payer au ministère des Transports un revenu brut annuel. Ce revenu brut que doit généré l'Administration portuaire se chiffre à 2 % des revenus bruts comptabilisés jusqu'à 10 000 000 \$. Des taux plus élevés seront appliqués sur des revenus bruts supérieurs.

NOTE 3 Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Administration portuaire sont préparés conformément aux principes de comptabilité canadiens généralement reconnus et aux règlements dans la Loi maritime du Canada.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou à la valeur nette de réalisation.

Les biens immobiliers et équipement sont indiqués au prix coûtant et amortis en utilisant une méthode d'allocation uniforme, en répartissant sur la durée estimée de vie utile de l'actif. Les taux d'amortissements varient de 2,5 % à 20 % par année.

Les subventions reçues de subventionneurs qui participent financièrement et devant servir à l'acquisition d'actifs sont inscrites comme des surplus d'apport.

Les revenus générés par l'amarrage et le camping sont constatés lors de la facturation, certains à la réception du paiement, compte tenue des politiques en vigueur s'appliquant à la résiliation anticipée. Les revenus de locations sont reportés et constatés au cours de l'exercice, en fonction de la durée du bail. Les revenus non constatés sont inscrits comme revenus de locations payés d'avance. Tout autre revenu est constaté lorsqu'il devient dû.

La préparation des états financiers de l'Administration portuaire selon les principes comptables canadiens généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui auront une incidence sur les montants indiqués dans l'actif et le passif, ainsi que sur ceux indiqués dans l'actif ou le passif éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice financier. Certains domaines importants nécessitant des estimations de la part de la direction se rapportent à la juste valeur d'instruments financiers, aux possibilités de recouvrement de créances, aux obligations se rapportant aux revenus comptabilisés d'avance, ainsi qu'aux provisions et comptes pour imprévus. Il pourrait y avoir une différence entre les résultats et ces estimés. Tout ajustement est fait lors du règlement des comptes.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

NOTE 3 Principales règles et méthodes comptables (suite)

En 2008, le conseil des normes comptables du Canada a confirmé son désir d'harmoniser les principes comptables généralement reconnus (PGR) avec les normes internationales d'information financière (NIIF). L'Autorité portuaire de Port Alberni, en conformité avec la Loi maritime du Canada préparera les états financiers annuels conformément aux normes NIIF pour la période commençant le 1er janvier 2011. L'Autorité portuaire de Port Alberni a pris des mesures pour mettre en œuvre et évaluer l'impact financier de la transition aux NIIF des PGR du Canada. La nature des changements nécessaires pour les états financiers n'est pas aisément déterminable à l'heure actuelle.

NOTE 4 Encaisse et placements à court terme

Le compte de caisse et les placements à court terme de l'Administration portuaire sont administrés par des banques commerciales et maisons de placements, et représentent des revenus sur titres à valeurs garanties et à taux fixes, tel que requis par les règlements sur la gestion dans la Loi maritime du Canada.

NOTE 5 Réserve pour autoassurance

L'Administration portuaire a créé une réserve de 110 000 \$ pour auto-assurer son matériel léger et les véhicules utilisés dans les ports et dont la valeur est de 10 000 \$ ou moins. Les fonds apparaissent au bilan dans le compte de caisse et des placements à court terme.

NOTE 6 Réserve pour l'entretien et l'aménagement portuaire.

L'Administration portuaire a affecté un montant de 6 420 000 \$ (7 700 000 \$ en 2009) à l'entretien et l'aménagement portuaire, en prévision de mises à niveau et d'aménagements, dans l'avenir, des terminaux, des ports de plaisance et du port.

NOTE 7 Entente avec la ville de Port-Alberni

L'Administration portuaire a conclu un accord avec la ville de Port-Alberni. Celui-ci prévoit un paiement annuel de 95 000 \$ à cette ville pour l'amélioration et la création de projets d'intérêt commun, pouvant bénéficier à la collectivité. Cette entente est en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile 2012.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

NOTE 8 Contrats de bail

L'Administration portuaire a un bail principal à long terme avec la province de Colombie-Britannique pour la gestion des biens de la province dans l'inlet Alberni et en bordure de celui-ci. Le présent contrat de bail commençait le 1er janvier 1986, avec un terme au 31 décembre 2023. Dans le mandat de cinq ans au 31 décembre, 2010 la répartition des revenus a été de 50 % à l'Administration portuaire. Si la province ne donne pas un avis de changement de taux, le taux de répartition des revenus pour le terme au 31 décembre 2015 sera de 50 % à l'Administration portuaire.

L'Administration portuaire a renouvelé le bail à long terme, pour un terme au 31 décembre 2029, avec le district régional d'Alberni-Clayoquot pour l'exploitation d'un terrain de camping. Le loyer annuel équivalent de 2,4 % du chiffre d'affaires de camping est payable chaque année au district régional. Un nouveau taux de loyer doit être négocié au début de l'année 2021. Le bail a une clause de résiliation d'un an pour l'Administration portuaire et cinq ans pour le district régional.

L'Administration portuaire a signé un bail avec la Ville de Port Alberni pour les propriétés Clutesi Marina Haven. Celui-ci a un terme au 31 décembre, 2014, avec une option de renouvellement pour un 21 ans. Le loyer est de 1 \$ par année et sous réserve de négociation et accord mutuel, pour chaque période de cinq ans, a commencé du 1er janvier 2009.

L'Administration portuaire a un bail à long terme avec la province de la Colombie-Britannique pour les terrains de la marina de China Creek. Ce bail a un terme au 31 janvier 2025. La cotisation annuelle pour l'utilisation est de 4% du revenu brut potentiel des amarrages.

NOTE 9 Approbation de prêt

Au cours de l'année de l'Administration portuaire a obtenu l'approbation d'une banque commerciale à emprunter jusqu'à 1 million de dollars, instituant que le montant équivalent des investissements soit donné en garantie. Le taux d'intérêt étant le taux préférentiel des banques commerciales. Il n'y avait pas de solde à payer en fin d'année.

NOTE 10 Dépôt – achat en cours

Au cours de l'année, l'Administration portuaire a payé des dépôts non remboursables d'un montant de 50 000 \$ pour l'achat envisagé de pontons coûtant 1625.000 \$ plus les taxes applicables. L'achat est soumis aux préalables rapports de faisabilité des ingénieurs-conseils engagés par l'Administration portuaire.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

NOTE 11 Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers. Ceux dont dispose l'Administration portuaire consistent en argent comptant et placements à court terme, en comptes débiteurs, en comptes créditeurs et en charges à payer. Les valeurs comptables de ces instruments financiers sont sensiblement les mêmes que leur juste valeur marchande à cause de leurs échéances à court terme ou la possibilité de les transformer rapidement en liquidités.

NOTE 12 Risques financiers et de cours de change

Le risque financier est le risque couru par l'Administration portuaire de voir ses revenus affectés par des fluctuations des taux d'intérêts, des taux du marché, des taux de change et le degré de volatilité de ces taux.

NOTE 13 Risque de crédit

Un risque de crédit survient s'il y a la possibilité qu'une contrepartie ne rencontre pas ses obligations. L'Administration portuaire s'expose à un risque de crédit à cause de ses clients. Toutefois, la direction exerce des mesures de contrôle du crédit, dont l'analyse de la situation financière de ses clients et un examen régulier de leurs limites de crédits, et elle ne considère pas le risque de crédit important.

NOTE 14 Rémunération des administrateurs et du PDG en 2010

Administrateurs	K. Barlow	9 000 \$
	G. Blake	9 000
	G. Brett	9 000
	D. Deluca	9 000
	D. Ferster	11 000
	R. Kanngiesser	7 032
	D. St. Jacques	4 500
G. Trumper	9 000	
PDG	B. Madelung	140 228